

Stratégie «Avenir CPE» – Concept de mise en œuvre 2019-2025

Février 2019

Situation de départ

L'ASCPE élabore la stratégie *Avenir CPE* dans le but d'atteindre la vision qu'il s'est fixée :

- La consultation parents-enfants est reconnue comme offre de l'aide à l'enfance et à la jeunesse dans le domaine de la petite enfance.
- La consultation parents-enfants constitue la première instance que consultent les parents ou représentants légaux de nourrissons ou d'enfants en bas âge, ainsi que les professionnels, pour toutes leurs questions relatives à la santé, au social et à l'éducation.

Trois objectifs jusqu'en 2025

Trois objectifs centraux se dégagent de la stratégie *Avenir CPE* :

- Un portfolio national des prestations de la consultation parents-enfants est disponible.
- La consultation parents-enfants bénéficie d'un ancrage légal dans tous les cantons, et un financement suffisant est garanti.
- Un haut niveau de qualité professionnelle est assuré dans le cadre de la consultation parents-enfants : en particulier à travers un diplôme reconnu sur le plan fédéral au niveau tertiaire, ainsi qu'à travers la recherche.

La mesure transversale qui sous-tend chacun de ces trois objectifs est la garantie des ressources nécessaires à leur réalisation.

Le présent document esquisse les mesures nécessaires pour poursuivre ces objectifs. La planification pour mettre en œuvre chacune des mesures est élaborée par le secrétariat en collaboration avec la personne compétente au sein du comité.

Objectif A) Un portfolio national des prestations de la consultation parents-enfants est disponible

Objectifs stratégiques

- 1) La consultation parents-enfants dispose d'un portfolio national de prestations. Celui-ci constitue un fondement pour la collaboration avec d'autres acteurs-rices dans le domaine de la petite enfance et pour le financement régional des prestations. Nos membres sont impliqués dans l'élaboration et l'évaluation périodique du portfolio de prestations.
- 2) Sur la base du portfolio de prestations, un concept de marketing est élaboré. Celui-ci détermine la communication externe et interne et met en avant l'identité professionnelle des conseillers-ères de la consultation parents-enfants.

Mesures :

A1) Portfolio de prestations

Les prestations de la consultation parents-enfants sont définies dans un portfolio national. Le portfolio de prestations contient des indications sur les qualifications professionnelles des conseillers-ères ainsi que sur les standards de qualité liés aux conditions cadre et à l'offre. De plus, les chiffres clés qui serviront de référence pour la future statistique nationale de la CPE y sont définis.

Le portfolio de prestations est élaboré par un groupe de travail national (composé de personnes clé exerçant une fonction stratégique dans la CPE), avec l'accompagnement d'un groupe d'écho (composé de personnes clé parmi les conseillers-ères).

Les documents existants servent de référence, notamment les standards et lignes directrices de la consultation parents-enfants et le catalogue de compétences pour les EPS consultation parents-enfants.

Période de mise en œuvre : Janvier 2019 – septembre 2020

Ressources : 15'000 CHF plus prestations propres des organisations membres

Financement : Cotisations et demande OFAS organisations familiales

Responsabilité : Secrétariat et Benedikt Fuhrmann

A2) Concept de marketing

La réalisation du portfolio de prestations de la consultation parents-enfants sert de fondement pour la mise en place d'un concept de marketing. Le concept de marketing détermine la communication de l'ASCPE vers l'extérieur et à l'interne.

La communication externe vise à clarifier l'image du champ professionnel de la CPE. La communication interne, quant à elle, renforce l'identité professionnelle et la visibilité du travail de l'ASCPE auprès de ses membres.

Activités :

- Elaboration d'un concept de marketing qui comprend, pour l'essentiel, les points suivants :
 - o Eléments de texte pour le positionnement de la CPE
 - o Définition du langage graphique de l'ASCPE
 - o Corporate identity et corporate design de l'ASCPE
 - o Image professionnelle de la CPE
 - o Code déontologique de la CPE
 - o Définition des groupes cible
 - o Définition des outils de communication
 - o Définition des canaux de communication
 - o Eléments de présentation de l'offre de la CPE
 - o Trouver des ambassadeurs-rices pour la CPE

Période de mise en œuvre : Novembre 2019 – Décembre 2021

Ressources : Au total 10'000-15'000 CHF plus prestations propres des organisations membres

Financement : Cotisations et demande OFAS organisations familiales

Responsabilité : Secrétariat et Flavia Wasserfallen

Objectif B) La consultation parents-enfants bénéficie d'un ancrage légal dans tous les cantons, et un financement suffisant est garanti

Objectifs stratégiques :

- 1) La consultation parents-enfants bénéficie d'un ancrage légal dans tous les cantons. Le financement des offres est garanti, et l'accès est assuré aux données de naissances nécessaires à la consultation.
- 2) Les professionnels-les de la consultation parents-enfants figurent en tant que groupe professionnel dans les documents de base pertinents, stratégiques et juridiques au niveau fédéral, dans les domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et de la santé.
- 3) La consultation parents-enfants est reconnue dans l'ensemble de la Suisse comme partie intégrante des domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et de la santé. Elle est considérée comme un partenaire important en ce qui concerne l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Mesures:

B1) Ancrage légal et garantie du financement de la CPE dans les cantons

En pratiquant du lobbying auprès des cantons, les prestataires régionaux de la CPE sont soutenus et dotés de moyens pour agir auprès de leurs autorités cantonales en vue de l'ancrage légal de la CPE et de la garantie de son financement. De plus, le réseau sera complété par des partenaires à l'échelle cantonale. Etapes concrètes :

- Désignation de personnes de référence dans les parlements et administrations cantonales
- Des politiciens-nes de parlements cantonaux et des représentants-es de conférences intercantionales pertinentes sont invités au congrès CPE
- Des politiciens-nes de parlements cantonaux et des représentants-es de conférences intercantionales pertinentes sont informés sur la CPE (bonnes pratiques, Clic-Dossier / articles, news, résultats de recherche, chiffres clé et statistiques)
- Monitoring des parlements cantonaux (affaires parlementaires)
- Communication du travail de lobbying aux membres

Les organisations membres régionales bénéficient d'instruments de lobbying :

- Présentations des « bonnes » bases légales pour réglementer la CPE dans les cantons
- Impulsions pour des interventions parlementaires
- Argumentaire (pour le financement et l'échange de données)
- Mise en réseau avec d'autres membres en vue d'échanges de bonnes pratiques et d'ateliers sur des thématiques actuelles (pour les employeurs)
- Présentations de concepts cadre sur les apports de la consultation parents-enfants
- Présentations de réglementations légales sur l'accès aux données (annonce de naissance)

Période de mise en œuvre : Janvier 2021 – décembre 2022

Ressources :	10'000 CHF annuels plus prestations propres des organisations membres
Financement :	Cotisations et prestations propres des organisations membres
Responsabilité :	Secrétariat et Christina Reusser et Flavia Wasserfallen

B2) Positionnement de la CPE dans les lois nationales pertinentes (domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, de la santé et du social)

L'ASCPE envoie des représentations dans tous les organes concernés au niveau national afin de positionner la consultation parents-enfants en tant que champ professionnel. Un réseau de personnes est tissé à cet effet, afin de remplir ce rôle de représentation sur le mode de la milice dans un premier temps (membres du comité et représentants-es des organisations membres).

A plus long terme, ce travail devra pouvoir être professionnalisé et rémunéré.

Activités:

- Analyse des fondements juridiques pertinents, des stratégies au niveau national et identification des possibilités d'intervention (révision de lois, élaboration de stratégies)
- Monitoring de la politique fédérale (affaires parlementaires, interventions, affaires du Conseil fédéral)
- Monitoring des activités de l'administration fédérale (rapports et fondements)
- Assurer la représentation au sein des organes nationaux (groupes d'accompagnement de rapports de base de la Confédération, groupes d'experts autour de stratégies, etc.)
- Communication aux membres du travail effectué au sein des organes

Période de mise en oeuvre: Juillet 2019 – décembre 2022

Ressources :	5'000 CHF annuels plus prestations propres des organisations membres
Financement :	Contribution OFAS organisations familiales, prestations propres de membres du comité et d'organisations membres (but : les conseillers-ères remplissant des fonctions de représentation sont rémunérés par leurs employeurs)
Responsabilité :	Secrétariat et Flavia Wasserfallen

B3) Positionnement de la CPE dans les domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, de la santé et de l'EAJE

L'ASCPE se met en réseau avec les autres acteurs et parties prenantes de la petite enfance et entretient avec eux des contacts réguliers.

Activités:

- Elaboration d'une liste de tous les acteurs importants et parties prenantes dans les domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, de la santé et de l'EAJE au niveau national (analyse des parties prenantes)
- Echanges réguliers avec les acteurs et parties prenantes pertinents au niveau national (secrétariat et comité)
- Monitoring des activités des parties prenantes
- Communication et réseautage avec les membres via la newsletter

Période de mise en œuvre : Janvier 2019 – décembre 2022

Ressources: 2'000 CHF uniques pour l'analyse des parties prenantes
5'000 CHF annuels plus prestations propres des organisations membres

Financement : Cotisations

Responsabilité : Secrétariat et Luzia Häfliger

Objectif C) Mesures au niveau de la qualité dans la CPE

Objectifs stratégiques

- 1) La formation de conseiller-ère CPE mène à un diplôme de niveau tertiaire reconnu sur le plan fédéral.
- 2) Définition et communication autour des formations continues nécessaires pour les conseillers-ères CPE.
- 3) La consultation parents-enfants fait plus souvent l'objet d'études scientifiques et s'établit comme domaine de recherche auprès d'instituts reconnus dans les secteurs de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et de la santé.
- 4) La qualité est assurée au niveau de la documentation, des données de clients et d'accès à E-Health : mise en place d'une documentation électronique de la clientèle et d'une statistique nationale de la consultation parents-enfants.

Mesures:

C1) Diplôme de conseiller-ère CPE reconnu sur le plan fédéral

La formation de conseiller-ère CPE débouche sur un diplôme tertiaire reconnu sur le plan fédéral sous forme d'un examen professionnel supérieur (EPS) en consultation parents-enfants.

Activités

- Elaboration du diplôme et du règlement d'examen EPS en consultation parents-enfants
- Réalisation de la procédure d'approbation du SEFRI
- Constitution de l'organisation des examens (occupation des organes, détermination du secrétariat d'examen, etc.)
- Mise en réseau avec des organisations partenaires

A plus long terme, les accès à d'autres développements et approfondissements professionnels ciblés devront être évalués et rendus possibles.

Période de mise en œuvre :	Janvier 2019 – décembre 2020
Ressources :	5'000 CHF annuels
Financement :	Cotisations et prestations du comité
Responsabilité :	Secrétariat et Karin Bernheim / Eusebius Spescha

C2) Définition et communication autour des formations continues nécessaires pour les conseillers-ères CPE

Nous nous assurons que les formations continues nécessaires pour la CPE soient connues et étudions les possibilités pour combler d'éventuelles lacunes dans l'offre.

Activités

- Elaboration d'un catalogue de critères pour l'évaluation de formations continues pour la CPE.
- Permanence de la formation continue : état des lieux du paysage des formations continues touchant au domaine de la CPE. Sur cette base, une liste des formations continues pertinentes pour la CPE est élaborée.
- D'éventuelles lacunes dans l'offre de formation continue sont identifiées, les possibilités pour compléter l'offre de formation continue sont étudiées (étudier les collaborations avec des prestataires de formation continue et la possibilité pour l'ASCPE de proposer elle-même des formations continues à l'avenir).
- Document de présentation du concept de formation continue à disposition des organisations membres.
- Présentation, sur le site web, des congrès et séminaires pertinents.
- Réalisation du congrès CPE

Période de mise en œuvre : Juillet 2020 – décembre 2022

Ressources :	5'000 CHF annuels plus prestations propres des organisations membres (sans congrès)
Financement :	Cotisations de membres
Responsabilité :	Secrétariat et Karin Bernheim

C3) Stimuler la recherche en lien avec la CPE

La consultation parents-enfants fait plus souvent l'objet d'études scientifiques et s'établit comme domaine de recherche auprès d'instituts reconnus dans les secteurs de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et de la santé.

Activités

- Monitoring des recherches
- Etudier les possibilités de synergies entre la formation continue Careum et la Haute école spécialisée Kalaidos en vue de recherches sur la CPE.
- Donner un mandat de recherche à un institut reconnu dans le secteur de l'aide à l'enfance et à la jeunesse afin de stimuler la recherche dans le domaine de la CPE.
- Donner le mandat d'un travail de master en lien avec les enjeux actuels.

Période de mise en œuvre :	Octobre 2020 – décembre 2022
Ressources :	5'000 CHF annuels plus coûts de projet selon intentions de recherche, prestations propres des organisations membres
Financement :	Moyens tiers, cotisations de membres
Responsabilité :	Secrétariat et Luzia Häfliger

C4) Mise en place d'une documentation électronique de la clientèle et statistique de la CPE

Une documentation électronique de la clientèle est disponible au sein de la CPE. L'ASCPE détermine les exigences pour une telle application en termes de facilité d'utilisation, de durabilité et de sécurité des données.

L'ASCPE étudie les possibilités de bénéficier de l'accès à E-Health (dossiers patients nominatifs électroniques, annonces de naissances).

Sur la base des données de clients saisies, l'ASCPE réalise une statistique nationale annuelle de la CPE et en publie les chiffres clé.

Activités :

- Le portfolio de prestations détermine les chiffres clé qui seront enregistrés par les organisations membres et publiés par l'ASCPE.
- Un coaching sur la documentation de la clientèle et la saisie de données de clients peut être proposé par l'association. La documentation est disponible en allemand, français et italien.

- L'ASCPE entretient un contact étroit avec les créateurs des applications les plus courantes pour la gestion de la documentation clientèle.
- L'ASCPE suit les développements dans le domaine d'E-Health, en particulier les dossiers électroniques de patients et l'accès aux données de patients et assure l'accès de la CPE à ces systèmes.
- Une collaboration avec des autorités fédérales sera recherchée à plus long terme pour la mise en place d'une statistique (p. ex. en parallèle à l'enregistrement de données de la stratégie MNT)

Période de mise en œuvre : Janvier 2019 – décembre 2020, puis relevé et évaluation annuels

Ressources : 10'000 CHF annuels plus prestations propres des organisations membres

Financement : Fonds statistique (suffit jusqu'en 2020), autres sources de financement à trouver

Responsabilité : Secrétariat et Luzia Häfliger

D) Champ d'action transversal : Finances

Objectifs stratégiques 2019-2022

- 1) Garantir les ressources permettant, en plus des affaires courantes, de financer les activités inhérentes à la présente stratégie.
- 2) Accroissement des ressources en personnel du secrétariat de 20% d'un poste plein.
- 3) Garantir la durabilité des finances de l'ASCPE, y c. constitution de réserves.

La stratégie de financement prévoit les activités suivantes :

- Concept de financement 2019-2020 (budget 2019, plans de financement 2020-2022)
- Re-négociation du contrat de prestation PFS (crédit cadre organisations familiales de l'OFAS)
- Cotisations de membres :
 - o Objectif, augmentation des recettes provenant des cotisations pour les prestataires de CPE
 - o Accroître le nombre de membres : une année d'adhésion est offerte à chaque personne qui termine la formation de CPE
 - o Elargir le spectre des membres (associations, etc.)
- Sponsoring :
 - o Vente d'annonces dans le Clic
 - o Vente des surfaces de stands lors du congrès
- Recherche de moyens tiers pour les projets de recherche (fondations, Confédération)
- Crowdfunding parmi les organisations membres, p. ex. pour les mesures de marketing ou la recherche
- Vendre certaines prestations pour les organisations membres (p. ex. lobbying, coaching, etc.)

Période de mise en œuvre : Janvier 2019 – décembre 2022

Ressources : 2'000 CHF annuels

Financement : Cotisations de membres

Responsabilité : Secrétariat et présidence

